

Formation Educateur de Jeunes Enfants



Rapport d'activité Juin 2020

Rédacteur : Christine MARCHAND, Responsable de la formation

Assistante de rédaction : Madjouba BOUDJELAL, Assistante de formation

Préalable

L'Institut Régional du Travail Social de Champagne Ardenne a obtenu l'agrément pour dispenser la formation préparatoire au Diplôme d'Etat d'Éducateur de jeunes enfants depuis de nombreuses années¹. Aujourd'hui l'IRTS-CA prépare à la certification d'éducateur de jeunes enfants (EJE) entre 25 et 30 apprenants par an.

Cette formation permet de répondre aux besoins des Etablissements d'accueil du jeune enfant œuvrant dans le champ de la petite enfance et de l'éducation spécialisée : notamment en grande majorité les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), les instituts médico-éducatifs (IME), les instituts thérapeutiques éducatif et pédagogique (ITEP), les maisons d'enfants à caractère social (MECS) ou encore les centres de rééducation motrice (CRM).

De ce fait, la formation d'EJE à l'IRTS-CA s'inscrit pleinement dans la définition du travail social donnée par le décret du 6 mai 2017 : il « vise à permettre l'accès des personnes à l'ensemble des droits fondamentaux, à faciliter leur inclusion sociale et à exercer une pleine citoyenneté. Dans un but d'émancipation, d'accès à l'autonomie, de protection et de participation des personnes, le travail social contribue à promouvoir, par des approches individuelles et collectives, le changement social, le développement social et la cohésion de la société. Il participe au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement ».

Ainsi cette définition relie les apprenants EJE à ceux des autres filières du travail social à travers des connaissances, des pratiques professionnelles, des valeurs communes, venant étayer l'accueil, la relation et l'accompagnement respectueux des personnes.

Educateur de jeunes enfants est un métier ancien qui émane du métier de jardinière d'enfants en Allemagne dans les années 1900. Depuis cette époque, il a été traversé par de nombreuses réformes qui l'ont fait grandement évoluer ainsi que les contenus et la durée de la formation qui y mènent :

1911 : Certificat de jardinière d'enfants, diplôme de jardinière d'enfants

1923 : Diplôme professionnel de jardinière d'enfants

1937 : Brevet d'éducatrice de jardin d'enfants

Le premier diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants date de 1973. Il apporte un statut, une sécurité et une véritable dimension professionnelle.

1993 : Diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants

2006 : Nouveau diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants en trois ans

L'Éducateur de jeunes enfants est ainsi devenu non seulement un spécialiste de la petite enfance mais aussi un travailleur social. De nombreux lieux d'exercice professionnel se sont depuis ouverts au métier d'EJE-et continuent à s'ouvrir- à lui, comme les établissements médico-sociaux accueillant des enfants à particularité et les maisons d'enfants à caractère social, les relais assistantes maternelles (liste non exhaustive).

¹ Dernière demande d'autorisation : novembre 2018-2019

Ces deux dernières années 2019-2020 ont été marquées par deux évènements majeurs venant remanier la formation, bien que de nature complètement différente :

- la réforme du diplôme l'amenant au grade licence et nécessitant la revisite des contenus et la mise en place de 7 épreuves de certification à l'IRTS CA au cours des trois ans de formation (Arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants (Annexes I à VIII : définition de la profession, référentiel de compétences, référentiel de formation, périodes de formation pratique, livret de formation, référentiel de certification, descriptif et attestation du parcours suivi),
- la survenue de la pandémie de covid 19 et le confinement qui s'en est suivi nécessitant la mise en place de travail, de contenus de formation et de maintien de contacts distanciés avec les apprenants, rendus possibles par de nouvelles techniques de communication.

Pour conclure ce préalable, depuis 2011 à septembre 2019, l'Institut Régional du Travail Social de Champagne-Ardenne accueille chaque année 25 apprenants avec un financement de la région, 3 apprentis et quelques professionnels financés par leur employeur. Dans cette période l'Institut a formé 205 éducateurs et éducatrices de jeunes enfants.

Ce rapport d'activité concerne les apprenants diplômés en 2019 et ceux en formation durant l'année scolaire 2019-2020.

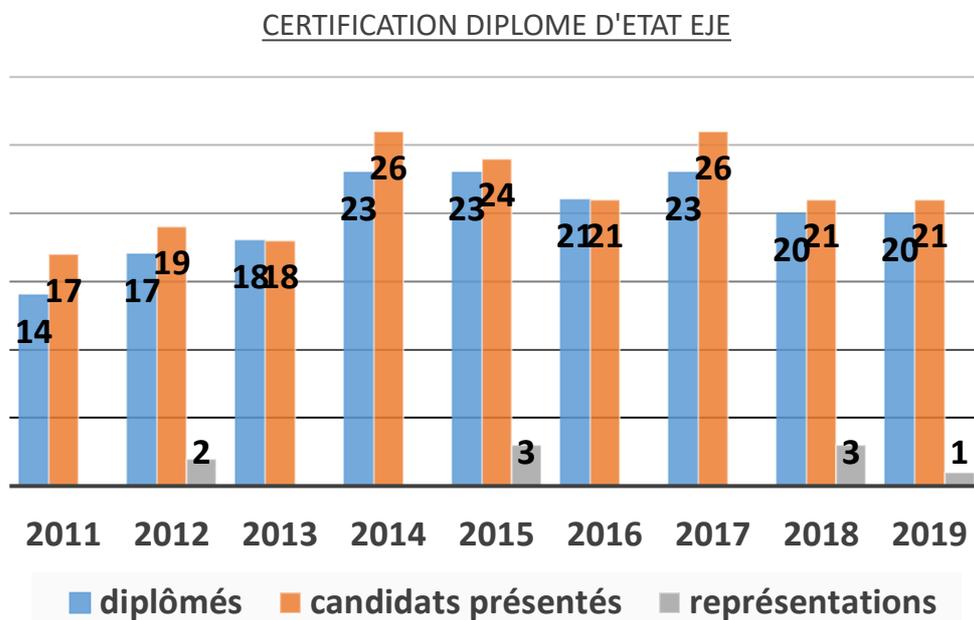
La composition de l'équipe pédagogique de la formation Educateurs de Jeunes Enfants

Christine MARCHAND, responsable de formation
Sophie JAILLANT, assistante pédagogique
Damien AMIOT, formateur, référent de parcours
Bénédicte BECAR, formatrice, référente de parcours
Christelle LECONTE, formatrice, référente de parcours
Anne-Lise SERVAUTOUT, formatrice, référente de parcours

Les formateurs responsables des 7 axes thématiques – L'être humain un sujet en interaction ; La personne et sa santé ; La société, le groupe et l'individu avec ses appartenances et sa culture ; Le citoyen, un acteur engagé dans le faire ensemble sur un territoire ; Approche citoyenne et professionnelle de l'intervention sociale ; Elaboration de démarches professionnelles - ; ainsi que les vacataires, contribuent également aux apports théoriques dispensés durant les trois années de formation EJE. Ces axes sont traversés par des champs disciplinaires diversifiés : la sociologie, la psychologie, la pédagogie, le droit, le développement territorial, les langues vivantes...

I Retour sur les diplômés de 2011 à 2019

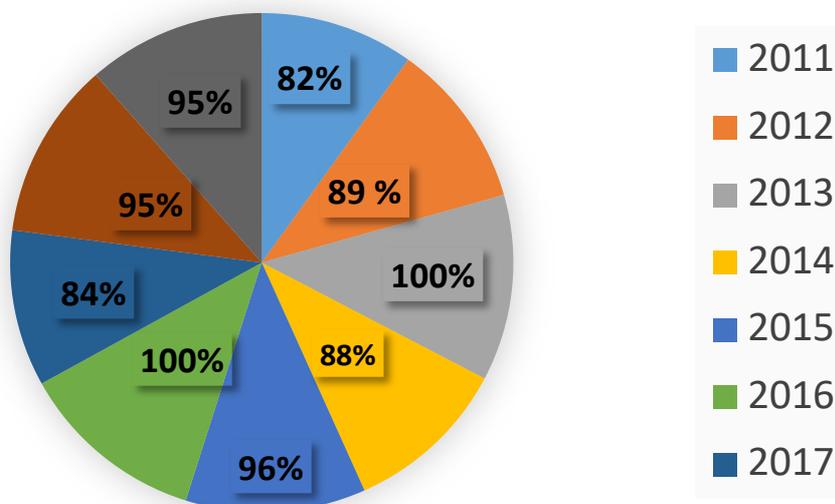
Comme annoncé en préambule et répartis dans l'histogramme suivant, de 2011 à 2019 inclus, 205 de nos apprenants ont été diplômés EJE.



Le nombre de candidats n'ayant pas obtenu l'intégralité de leur diplôme se calcule par soustraction entre les candidats et les diplômés. Ainsi pour l'année 2019 une seule candidate n'a pas obtenu l'intégralité du diplôme et a échoué au domaine de compétences n°4 « Dynamiques institutionnelles, interinstitutionnelles et partenariales ». Après avoir effectué un parcours aménagé au sein de notre Institut elle se représente cette année 2020 afin d'obtenir le domaine auquel elle a échoué.

Les taux de réussite à l'obtention du diplôme oscillent entre 82% en 2011 et 100 % en 2013 et 2016. Ce sont des taux de réussite plutôt satisfaisants.

Taux de réussite au diplôme d'état d'EJE

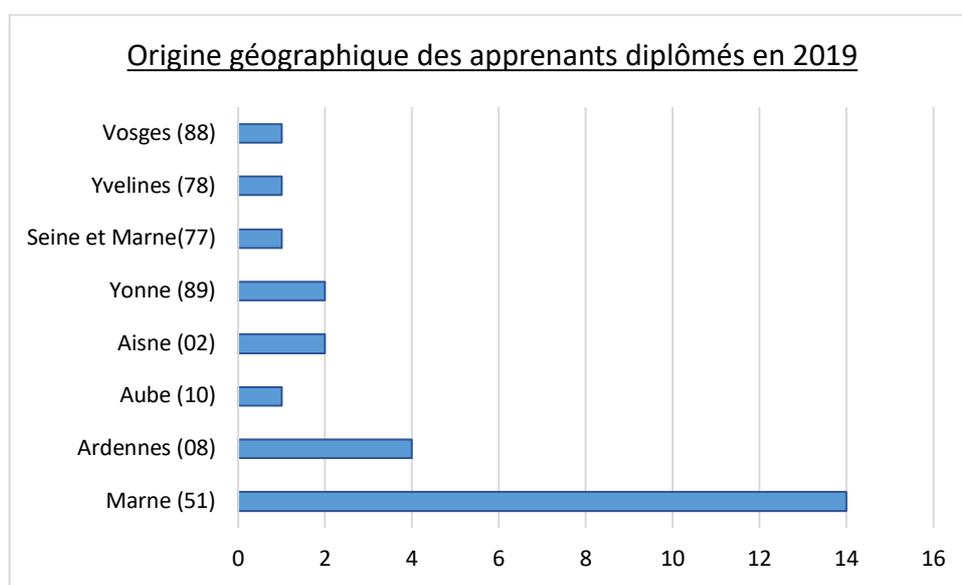


Nous allons détailler ci-dessous la promotion des diplômés de 2019.

II Les diplômés de 2019

1) Le profil des apprenants

La promotion 2016-2019 était composée de 26 apprenants originaires des départements suivants :



Donc plus de la moitié des apprenants était originaires de la Marne. Elle comptait un seul homme. A l'entrée, une grande majorité soit 22 étaient de statut étudiant et 4 demandeurs d'emploi.

Traditionnellement la formation d'Educateurs de jeunes enfants compte peu d'hommes comme souvent les métiers liés à la petite enfance, qui sont encore peu attractifs pour les candidats masculins.

La promotion 2019 était relativement jeune : 7 avait moins de 20 ans à leur arrivée, 15 avaient entre 20 et 25 ans et seulement 1 apprenant avait plus de 25 ans.

2) Le bilan annuel.

Outre la représentation des apprenants dans les instances IRTS-CA : réunion des délégués, participation au conseil d'administration et à l'assemblée générale, le conseil de perfectionnement et la commission pédagogique, un bilan collectif est mené chaque année par les référents de parcours, de promotion et le responsable de formation sur l'évaluation des contenus de formation par les apprenants. Il donne lieu à un compte-rendu support d'un travail de réflexion et d'amélioration de la formation.

Globalement les apprenants diplômés en 2019 se sont dits satisfaits de l'accompagnement des référents de parcours, leur disponibilité, leur soutien et leur engagement. Les séminaires, conférences ont été soulignés comme des évènements intéressants. L'amabilité et la qualité d'accueil de la personne dédiée à cet effet ont été relevés. Les locaux réhabilités étaient aussi très appréciés des apprenants.

L'accent a été mis sur certains cours redondants ce qui nous a permis de rééquilibrer les apports.

Certains évènements extérieurs comme la semaine de la petite enfance intéressent nos apprenants qui émettent l'idée judicieuse que nous puissions relayer cet évènement à l'IRTS. La collaboration avec un établissement à cet effet est travaillée par l'une des formatrices de la filière. Cet aspect sera à développer dans l'avenir.

Les apprenants ont également fait part de leur soif d'apports supplémentaires concernant le jeune enfant. Tous les formateurs travaillent à développer cet aspect dans le respect et les limites des référentiels. Ainsi des contenus sur le jeu ont été ajoutés à ceux existants et des intervenants supplémentaires invités à intervenir : Marionnettes sur une semaine de culture professionnelle, itinérance ludique, pédagogie par la nature...

Ont été relevés tout particulièrement comme étant des points forts de la formation :

- Les unités d'approfondissement
- L'accompagnement mémoire et projet intervention professionnelle
- L'accompagnement des référents de parcours
- Les regroupements en cours de stage, la répartition équilibrée de tous les stages
- Les médiations éducatives
- La semaine de culture professionnelle
- La semaine de pédagogie spécifique
- Les rencontres avec les usagers
- Les rencontres avec les éducateurs de jeunes enfants

3) La certification en fin de troisième année

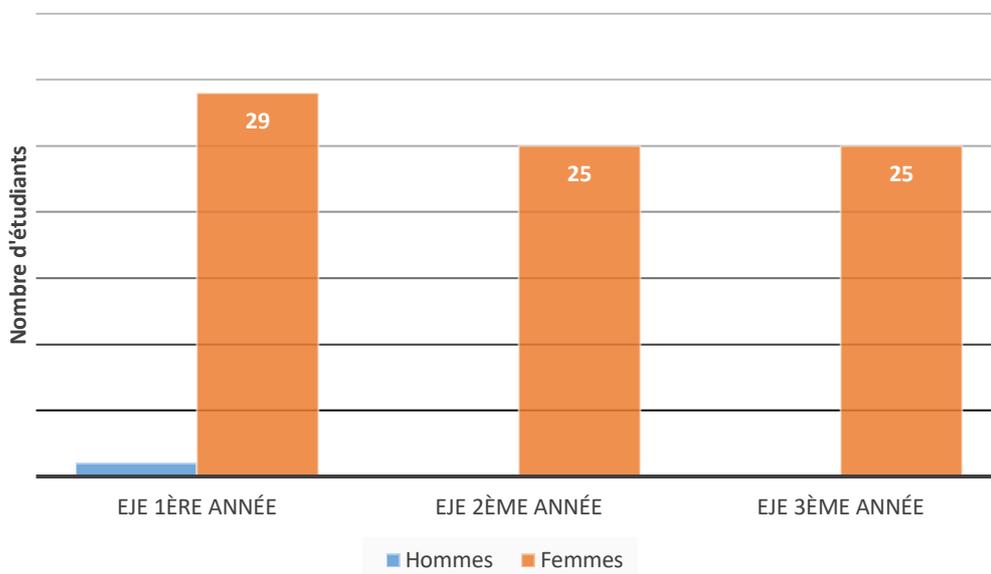
21 apprenants ont été présentés au diplôme. Sur les 26 apprenants à l'entrée en formation, 4 ont arrêté la formation pour se réorienter et 2 ont demandé une suspension de formation d'une année.

Les résultats au diplôme de 2019 ont été bons puisque seule une candidate n'a pas obtenu un domaine de compétence. Les diplômes ont été remis aux éducateurs de jeunes enfants le 4 octobre lors d'une cérémonie mettant en valeur chaque apprenant de toutes les filières et sa promotion ainsi que sa famille. Nous nous sommes retrouvés ensuite autour d'une collation qui a permis divers échanges en particulier sur les embauches déjà effectuées. En effet, il tient à cœur des formateurs de la filière de garder contact avec nos apprenants après leur obtention du diplôme d'éducateur de jeunes enfants. Nous pouvons ainsi garder des liens étroits autour de l'accueil de stagiaires, de communication des postes disponibles, de l'évolution des pratiques, des manifestations et évènements petite enfance, et des interventions des professionnels à l'IRTS CA.

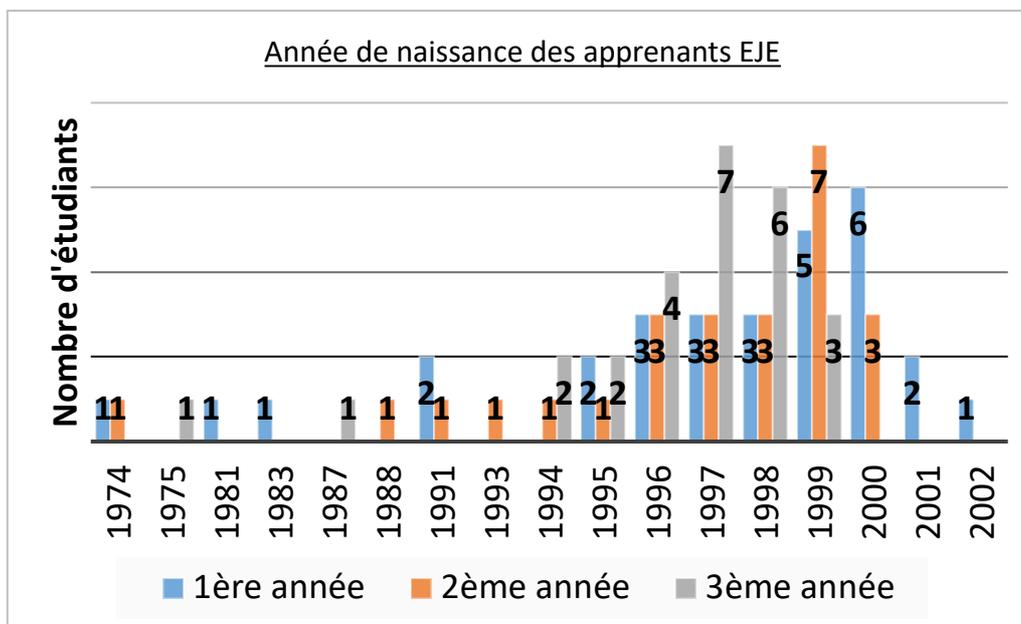
III Le profil des apprenants des trois années de formation EJE présents en 2019-2020

Durant cette année scolaire 2019-2020, 80 apprenants EJE se trouvaient en formation à l'IRTS CA répartis en trois promotions.

Répartition par promotion des apprenants EJE en 2019-2020



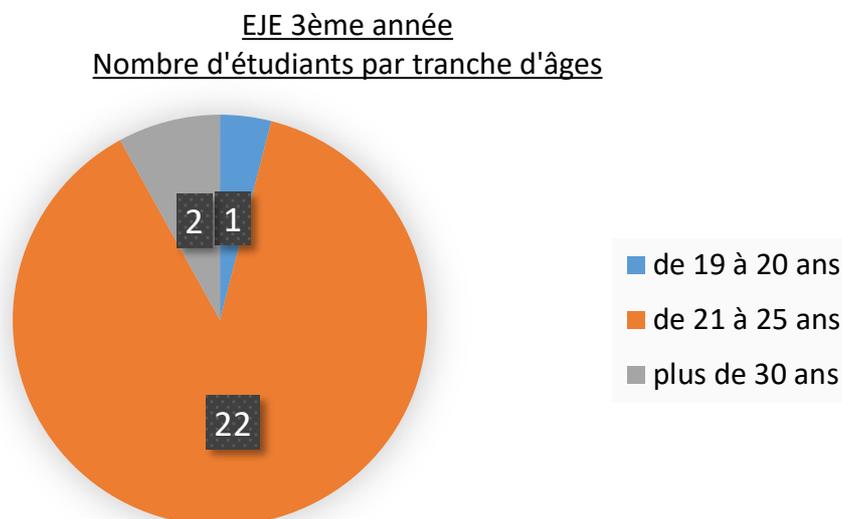
La diminution du nombre d'apprenants entre chacune des années correspond aux demandes d'arrêts de formation pour réorientation, et à des demandes de suspension, ces dernières en général d'une année scolaire.



Chaque année un ou deux apprenants sont mineurs à leur entrée en formation. Nous constatons également un rajeunissement des étudiants. Celui-ci peut être une des conséquences du nouveau dispositif par Parcours Sup qui s'adresse plus particulièrement aux lycéens de terminale.

IV La promotion 2017-2020, troisième année de formation

1) Le profil des apprenants

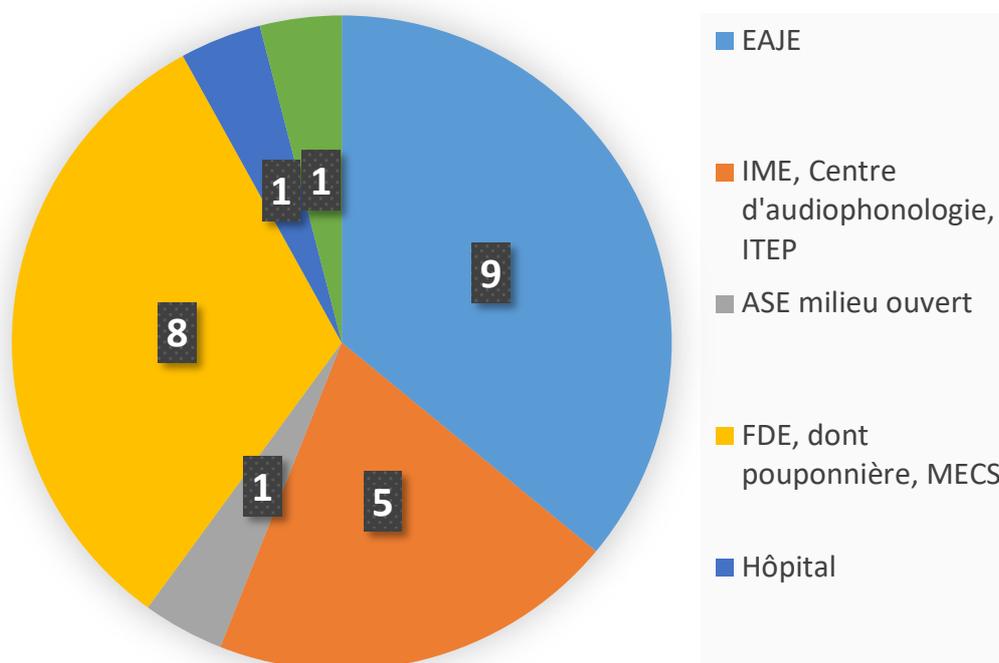


Cette promotion est la dernière non gradée. C'est une promotion entièrement féminine. Elle est composée de 25 étudiantes dont 22 de statut étudiant et 3 de statut demandeur d'emploi.

Ces derniers mois, elle a été particulièrement déstabilisée par la pandémie de covid19 et le confinement qui en est résulté du 11 mars 2020 au 11 mai 2020. Les cours et travaux dirigés ont été majoritairement maintenus en distanciel. Les formateurs se sont beaucoup impliqués pour maintenir le contact avec les apprenants durant cette période troublée. Il est à noter que malgré le stress, les difficultés matérielles, les apprenantes sont restées très mobilisées. Elles ont tenu à remettre l'ensemble des travaux de fin de formation (notamment le mémoire, les écrits de positionnement professionnel, les bilans de fin de formation) alors que ce n'était pas obligatoire et que les épreuves finales étaient annulées. Certains apprenants de chaque promotion se sont également rendus disponibles pour la « réserve sociale ». Dans cette promotion de troisième année, 5 apprenantes ont ainsi été appelées pour travailler en établissement médico-social, notamment dans des Maisons à caractère social.

Lors de l'annonce du confinement et donc de l'arrêt des stages (et neutralisation de la période de formation pratique restante), les apprenants se trouvaient en stage de troisième année dans les sites qualifiants suivants.

LIEUX DE STAGES
EJE 3ème ANNEE 2019-2020 DC1



En 2020, 26 apprenants sont candidats au diplôme EJE dont une deuxième présentation pour un domaine non obtenu l'an passé.

Les services du ministère des Solidarités et de la Santé, Direction générale de la cohésion sociale, ont pris la décision d'annuler toutes les épreuves finales et de les remplacer par une proposition de note par l'établissement de formation, pour chaque épreuve. Pour autant, les coefficients sont maintenus ainsi que le jury final prévu le 8 juillet.

Pour la filière EJE conformément au guide édité par le ministère des Solidarités et de la Santé la proposition de note d'établissement prend en compte :

- les compétences acquises en lien avec le référentiel,
- les notes obtenues en cours de formation,
- les productions réalisées par l'apprenant avant confinement,
- l'accompagnement de l'apprenant par les formateurs avec une mise en valeur de la progression
- les enseignements tirés des évaluations de stage.

Ces propositions de notes sont établies à l'IRTS CA par une commission collégiale de formateurs et du directeur de formation. Des fiches émanant du ministère sont remplies collégialement par les formateurs avec l'aval des directeurs de l'IRTS CA et les propositions de notes sont argumentées.

V La réforme conférant le grade licence

Les textes relatifs aux formations et diplômes du travail social : assistant de service social (ASS), conseillère en économie sociale et familiale (CESF), éducateur de jeunes enfants (EJE), éducateur spécialisé (ES) et éducateur technique spécialisé (ETS) sont parus pour la plupart au Journal Officiel du 23 août 2018 :

- **Décret n° 2018-733 et 734 du 22 août 2018** relatifs aux formations et diplômes du travail social : dispositions générales aux formations du travail social,
- **Arrêté du 22 août 2018, relatif au socle commun de compétences et de connaissances des formations du travail social de niveau II**
- **Arrêté du 22 août 2018** relatif au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants,
- **Annexes I à VIII** : définition de la profession, référentiels de compétences, référentiel de formation, périodes de formation pratique, livret de formation, référentiel de certification, descriptif et attestation du parcours suivi.
- **Décret du 10 janvier 2019 relatif au cadre national sur les attendus des formations** conduisant au diplôme d'Etat d'assistant de service social (DEASS), au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants (DEEJE), au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé (DEES) et au diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé (DEETS).

Dès septembre 2018, les apprenants entrant en formation d'EJE relèvent donc de ce cadre réglementaire, faisant accéder les diplômés au grade licence, niveau 6.

Les contenus de formation ont alors été revisités à la lecture des textes de référence notamment concernant une langue étrangère, le numérique et l'informatique, et la démarche de recherche. Cette dernière est particulièrement mobilisée dans le mémoire « gradé licence » qui doit mettre en évidence une question de départ, la présentation de la phase exploratoire et la formulation d'une problématique à partir de laquelle une ou plusieurs hypothèses devront être formulées et dont les moyens de vérification seront précisés. Outre les apprentissages de base nécessaires à l'exercice du métier l'accent est également mis en formation à l'Institut sur les médiations culturelles et éducatives, la culture professionnelle et les techniques et pédagogies spécifiques.

La troisième année est plutôt consacrée à un approfondissement des connaissances et apprentissages, à travers les Unités d'Approfondissement (4 modules de 30h) : Culture, pratiques de médiation et travail social ; Interculturalité, exclusion et intégration ; Inclusion sociale et sociétale, phénomènes de violence ; Protection de l'enfance ; Santé, précarité et pratiques sociales. Ces unités d'approfondissement ainsi que des contenus théoriques sont dispensés en transversalité avec d'autres formations comme éducateurs spécialisés, éducateurs techniques spécialisés et assistants de service social.

En parallèle avec ces apports à l'IRTS (1500 heures), les périodes de formation pratique (2100 heures) sont précisés dans l'Annexe III de l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'éducateur de jeunes enfants.

Chacune de ces périodes est en lien avec l'ensemble des compétences et mettent au travail une progressivité de leurs acquisitions.

Les périodes de formation pratique se déclinent comme suit :

Première Année	Semestre 1	Semestre 2	Total
EJE 1	Formation pratique A : 280 heures (8 semaines)	Formation pratique B1 : 280 h (8 semaines)	560 heures
Deuxième Année	Semestre 3	Semestre 4	
EJE 2	Formation pratique B2 2 : 280 heures (8 semaines)	Formation pratique C : 280 h (8 semaines) Formation pratique D1 : 140 h (4 semaines)	700 heures
Troisième Année	Semestres 5 et 6		
EJE 3	Formation pratique D2 : 840 h (24 semaines)		840 heures
Total des 3 années			2100 heures

Chaque apprenant est accompagné par un formateur de la filière EJE « référent de parcours » en charge de l'accompagnement individuel et collectif du travail d'appropriation des apports des différents temps de formation, en centre et sur site. Il nous paraît important de réaffirmer la place et la valeur du référent de parcours dans l'accompagnement de l'apprenant. Dans des circonstances exceptionnelles comme celle de la pandémie et du confinement qui en a découlé, le référent de parcours a représenté, matérialisé le lien avec l'IRTS et a soutenu chaque apprenant dans le passage de cette période difficile.

Un autre changement amené par la réforme du 22 août 2018 est l'organisation tout au long des trois années de formation, de 7 épreuves sur 8 par l'IRTS CA :

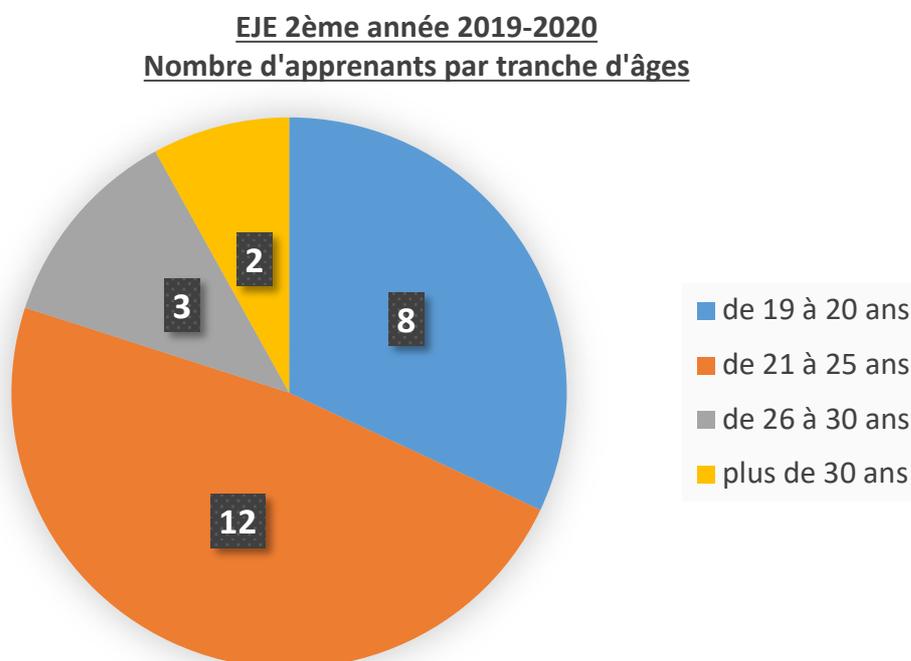
- Analyse de situation d'accueil et d'accompagnement individuelle ou collective, Présentation d'une situation d'accueil ou d'accompagnement du jeune enfant et de sa famille ou de son représentant à partir d'une situation de stage (DC1.1, semestre 3).
- Dossier d'actions éducatives, Présentation par l'apprenant de son livret de formation accompagné d'une note d'analyse réflexive réalisée en troisième année sur son parcours de formation (DC2.1, semestre 6).
- Démarche de santé et de prévention, Analyse d'une démarche de santé et de prévention (DC2.2, semestre 2).

- Elaboration d'une communication professionnelle, à partir du dossier de présentation de l'épreuve « Analyse de situation d'accueil et d'accompagnement individuelle ou collective », élaboration d'une communication professionnelle à un destinataire cible (DC3.1, semestre4).
- Dossier sur le travail d'équipe et les dynamiques institutionnelles, Dossier élaboré à partir de pratiques professionnelles sur les enjeux du travail d'équipe permettant de montrer les liens entre les dynamiques institutionnelles et le travail d'équipe et l'accompagnement des jeunes enfants et leurs familles (DC3.2, semestre 5).
- Dossier à partir d'une problématique territoriale ou partenariale, Dossier individuel ou collectif à partir d'un questionnement de terrain, d'une intervention observée ou à laquelle a participé l'apprenant en stage permettant une analyse d'un ou plusieurs enjeux des politiques sociales mobilisées et la place des acteurs (DC4.1, semestre 5).
- Contrôle de connaissances, Epreuve mobilisant les connaissances des politiques sociales et présentant une proposition d'action partenariale ou d'aide à la décision (DC4.2, semestre 6)

Du fait de la pandémie, nous n'avons pas pu expérimenter ces nouveautés avec la promotion n°1 Grade Licence qui se trouve actuellement en deuxième année.

VI La promotion 2018-2021, la première grade licence, 2^e année de formation

1) Le profil des apprenants



La promotion est constituée de 25 apprenants dont un homme. Elle comprend 17 apprenants de statut étudiant, 7 demandeurs d'emploi et une apprentie.

Depuis la rentrée 2018, l'entrée en apprentissage d'apprenants EJE est possible à l'IRTS-CA en lien avec un CFA. Deux apprenants ont ainsi intégré la promotion 2018-2021 et trois la promotion 2018-2022. Cette formule est attractive pour les entrants qui, entre autres avantages, sont ainsi rémunérés durant leur formation. Elle l'est aussi pour les employeurs qui peuvent avec cette formule embaucher et fidéliser un éducateur de jeunes enfants. En effet, la ruralité de notre territoire n'est pas toujours perçue comme attractive et certains établissements d'accueil de jeunes enfants peinent à recruter des EJE. Les apprenants en situation d'apprentissage effectuent au moins une période de formation pratique d'une durée minimale de 280 heures auprès d'un public différent de celui de leur employeur. Cet aspect répond aux critères de diversification des lieux de formation pratique. Les autres périodes de formation pratique sont réalisées chez l'employeur. A l'IRTS CA, actuellement, au vu du petit nombre d'apprentis, ils suivent le même rythme de cours que les autres apprenants.

Il est à noter qu'une apprenante a suspendu sa formation. Elle reprendra donc le cours de sa formation avec la promotion suivante.

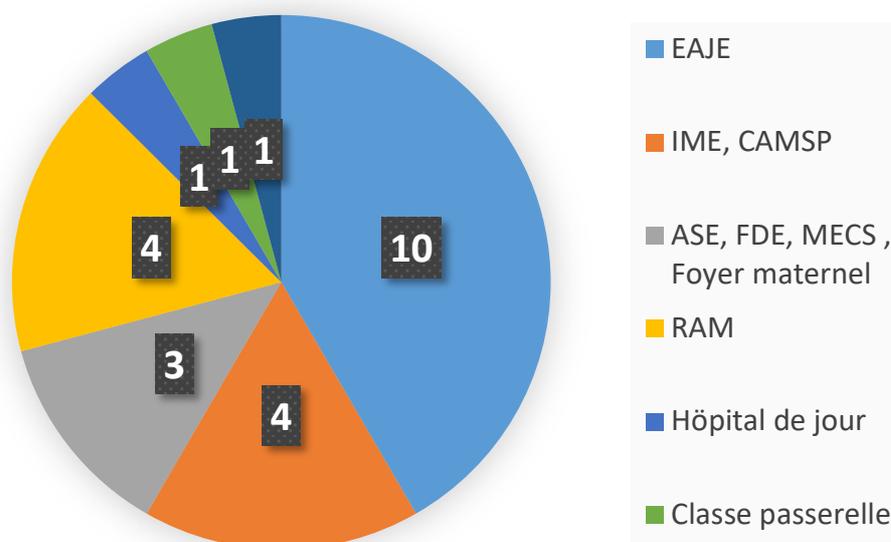
2) La formation pratique

En 2019-2020, les apprenants de cette promotion sont donc en deuxième année. Ils ont réalisé au début de cette année scolaire, 8 semaines en complément de la formation pratique de fin de première année, de 8 semaines également, soit 16 semaines au total.

Ces périodes de formation pratique se sont déroulées dans les établissements suivants :

ETABLISSEMENTS DE FORMATION PRATIQUE EJE 2ème ANNEE 2019-2020

2ème PFP, 2 fois 8 semaines de mars à mai 2019 et de mi-septembre à fin novembre 2019



Un peu moins de la moitié des stages se sont déroulés en EAJE. Le restant concerne des établissements médico-sociaux, handicap, aide sociale à l'enfance ; des relais assistants maternels, un hôpital et une classe passerelle. Il est à noter que les apprenants ont suivi une période de formation pratique de 8 semaines majoritairement dans des EAJE en début de première année et que les textes réglementaires demandent une diversification des lieux d'accueil dans le projet de formation des apprenants.

A la suite de ce stage, au 4^e semestre était prévue une période de formation pratique autour de la découverte d'un territoire. C'est une période de formation pratique de 8 semaines qui se déroule en deux temps :

- Tout d'abord en binôme ou en groupe concernant un diagnostic territorial petite enfance.
- Puis individuellement dans un établissement d'accueil, du même territoire, pour la mise en place d'un projet d'action éducative en lien avec le diagnostic posé.

Cette année la période de formation en groupe s'est réalisée dans les quartiers suivants :

Quartiers Orgeval, Croix-Rouge, Châtillons, Europe à Reims, commune de Bétheny, Saint-Brice Courcelles, Ay Champagne, quartier Bernon à Epernay, quartier Manchester à Charleville-Mezières, quartier Torcy Cités à Sedan.

De par la pandémie et le confinement, les apprenants n'ont réalisé que la première partie de ce stage, c'est-à-dire celle du diagnostic territorial petite enfance. Le ministère des Solidarités et de la Santé a neutralisé la période de stage complémentaire.

Une épreuve de certification est en lien avec ce diagnostic de territoire. Elle aura lieu lors de la troisième année.

Un module de formation au début de l'année civile de la deuxième année est fort apprécié des apprenants. Il s'agit d'une semaine dite de « culture professionnelle, pédagogies spécifiques ». Pendant 5 jours, les apprenants, par petits groupes de 2 à 6, sont accompagnés par un professionnel autour d'une pédagogie. Ils bénéficient d'apports théoriques et d'une expérimentation professionnelle sur site auprès d'enfants et de leurs familles. Cette année les pédagogies ou techniques étaient : « danser avec les jeunes enfants », « médiation animale avec le poney », « marionnettes en immersion », « pédagogie Montessori », « communication gestuelle », « ludothèque »

A la suite de cette semaine, en fin d'année scolaire, les apprenants exposent leur expérience en faisant le lien avec leur positionnement professionnel d'EJE. Cette année, avec le confinement, nous leur avons demandé de tourner une vidéo reflétant leurs acquis durant cette semaine. Tous, avec les moyens techniques dont ils disposaient (souvent téléphone) ont envoyé une vidéo répondant aux attentes de la consigne.

Cette promotion est aussi la première à passer des épreuves de certification tout au long de la formation.

3) La certification tout au long de la formation

La promotion 2018-2019 est donc la première à expérimenter la formation en vue du diplôme réformé. Les apprenants ont passé l'épreuve du DC2.2 (Démarche de santé et de prévention) et celle du DC1.1 (Accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille) au milieu de leur année de formation. Les professionnels ont répondu présents pour participer à ces jurys à l'IRTS CA.

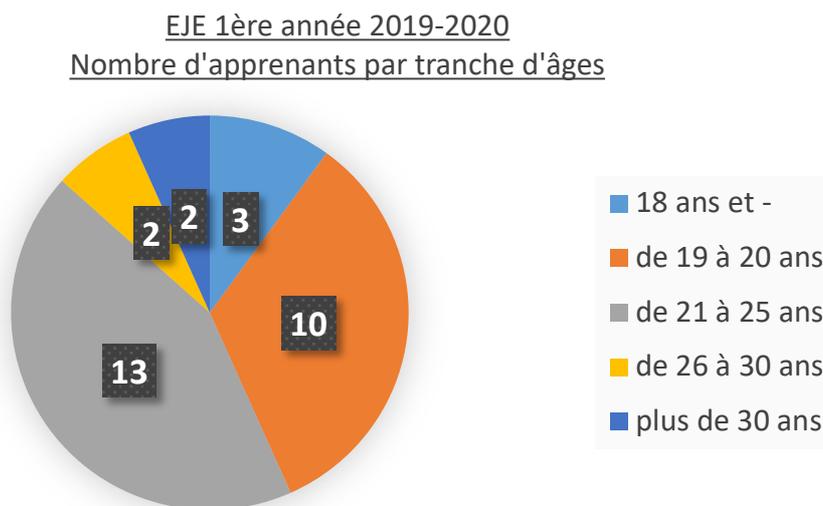
Au début de l'année 2020, 2 apprenantes n'ont pas obtenu la moyenne à l'épreuve du DC1.1 et 7 apprenantes n'ont pas obtenu la moyenne à l'épreuve DC2.2. Elles se présenteront à nouveau l'année suivante.

Consécutivement à la fermeture de notre Institut mi-mars 2019, nous n'avons pas pu organiser l'épreuve DC3.1 (Elaboration d'une communication professionnelle) prévue. Elle le sera en début d'année prochaine.

La promotion actuellement en première année comprend 29 apprenantes et une à particularité. En effet, nous avons construit un parcours particulier pour une apprenante, diplômée éducatrice spécialisée dont le projet est de compléter son diplôme avec l'acquisition des compétences d'une éducatrice de jeunes enfants. Elle effectue ce parcours en deux ans, à la fois sur la première et sur la deuxième année.

VII La promotion n°2 Grade Licence (2019-2022), première année de formation

1) Le profil des apprenants



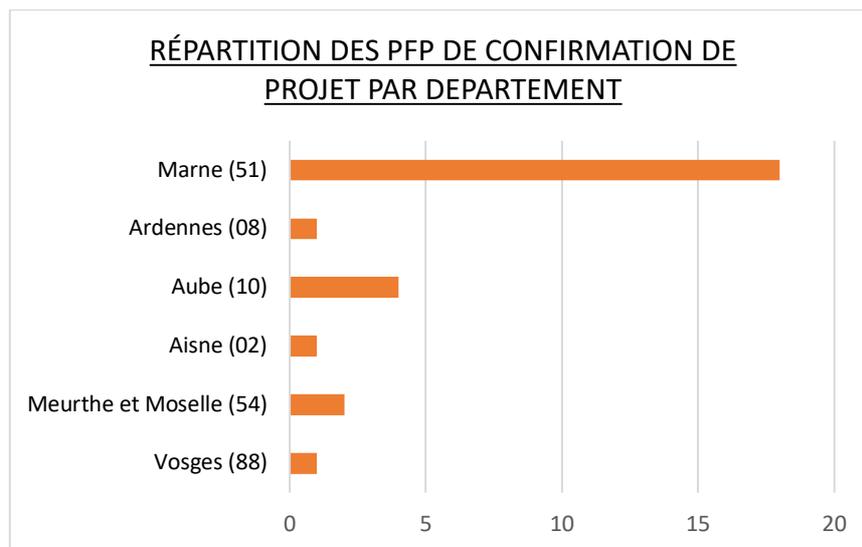
La promotion n°2 GL se compose de 30 apprenantes au 1^{er} septembre 2019. C'est une promotion entièrement féminine.

18 ont le statut étudiant, 6 demandeurs d'emploi, 2 salariées et 3 apprenties. Une apprenante a arrêté sa formation en février 2020 à la suite de la première période de formation pratique qui a pour objet la confirmation du projet de formation, 1 suspension et 2 apprenantes ont annoncé leur arrêt de formation à la fin de l'année scolaire. Toutes les trois s'engagent dans une nouvelle orientation s'étant rendu compte que celle d'éducateur de jeunes enfants ne leur convenait pas.

1) La formation pratique

Les apprenantes de première année ont effectué une période de formation de 8 semaines en début de première année. Cette période a pour objectifs la confirmation de leur projet professionnel en découvrant les missions de l'établissement et du service, en identifiant les fonctions et activités de l'EJE, en repérant les caractéristiques du territoire et de ses acteurs, et en découvrant les spécificités du public accompagné.

Ces lieux de formation pratique auprès d'EJE étaient tous des établissements d'accueil du jeune enfant sauf pour une apprenante qui a déjà une expérience confirmée de ces lieux, qui l'a réalisée dans un CAMSP (centre d'accueil médico-social précoce).



Les apprenants ont effectué leur première période de formation pratique majoritairement dans la Marne.

Ils n'ont pas pu commencer leur deuxième période de formation pratique qui a été neutralisée par la DGCS pour cause de crise sanitaire. Elle était prévue sur l'amplitude allant du 13 mars au 12 juin 2020.

Il est à noter que tous les apprenants de 1^{ière} et 2^e année ont été autorisés à reprendre contact avec les lieux de stage à compter du 2 juin 2020 pour un accueil probable à partir du 31 août.

2) La certification

Une épreuve de certification était prévue à la fin de cette première année. Elle n'a pas pu être organisée et le sera au début de la deuxième année.

Si le déroulement de la formation a été perturbé pour les apprenants, il en est de même pour les candidats à l'entrée en formation en septembre et leur sélection.

VIII Les admissions en 2020

Les conditions d'admission sont définies dans l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants. Les candidats déposent un dossier par l'intermédiaire de Parcours Sup ou directement à l'Institut en fonction de leur statut (étudiants, salariés, demandeurs d'emploi).

Ils ont alors la possibilité de demander une candidature en vue de d'un apprentissage. Le dossier de candidature est ensuite complété par un entretien.

De par le confinement lié au Covid19 et l'impossibilité de recevoir les candidats en entretien, la Direction générale de la cohésion sociale a mis en place un dispositif transitoire concernant les modalités d'entrée en formation. Les établissements de formation ont procédé à la sélection sur la base du dossier de candidature.

La formation EJE a un agrément pour 25 places réparties entre les candidats de parcours sup, les candidats demandeurs d'emploi, les candidats avec financements de la formation professionnelle et trois à cinq places pour les apprenti.e.s.

Cette année, 181 candidats (138 l'an passé) se sont inscrits pour la sélection en vue d'entrer en formation EJE, dont 172 lycéens et étudiants. L'augmentation entre l'an passé et cette année se trouve dans la liste des candidats Parcours Sup.

109 candidats se sont inscrits en apprentissage, parfois également sur la liste principale Parcours sup. Dans le cas d'une inscription uniquement sur la liste de l'apprentissage, seul avoir trouvé un employeur et signé un contrat permet l'entrée en formation.

IX Quelques objectifs pour la prochaine année scolaire

Nos objectifs pour cette année scolaire étaient, entre autres, d'améliorer encore la prise de parole et l'écoute des demandes, des propositions des apprenants par un entretien trimestriel des apprenants délégués par le référent de promotion. C'est un aspect qui nous reste encore à rendre plus régulier.

Les professionnels EJE interviennent déjà en nombre important à l'IRTS pour des jurys, des interventions, faire part de leurs expériences professionnelles. Nous poursuivrons activement cette collaboration. Plus particulièrement nous avons l'objectif de solliciter de jeunes professionnels afin de témoigner du déroulement de leur propre formation.

Développer les apports théoriques en lien avec le jeune enfant. Des compléments sur le jeu ont été apportés aux apprenants et de nouveaux contenus introduits : itinérance ludique, pédagogie par la nature, neuro sciences, médiation lecture... Nous continuons à réfléchir à de nouveaux apports non ou insuffisamment développés dans la formation en essayant de répondre aux évolutions et aux besoins du milieu professionnel et à accompagner les apprenants dans leur appropriation des textes réglementaires liés à l'accueil des jeunes enfants. Un de nos objectifs est aussi, en lien avec notre formateur chargé des séjours à l'étranger, de développer l'ouverture sur des expériences européennes et internationales.

Nous avons à cœur d'amener les apprenants à développer une veille dans le domaine de la petite enfance (évolution des textes réglementaires, du champ social et éducatif...) et de s'inscrire dans la vie culturelle et sociale de leur territoire.

Continuer à soutenir les liens entre les promotions (le parrainage entre 1^{ère} et 2^e année, partage des outils réalisés lors d'un « apéritif -sans alcool bien sur-déjeunatoire » et autres manifestations est important.

Dans la formation des échanges avec les usagers sont déjà présents à partir des témoignages, à travers la semaine de culture professionnelle... C'est un aspect important de notre projet pédagogique et nous tenons à le développer.

Des rencontres avec les sites qualifiants ont été organisées autour de la réforme grade licence. Ces rencontres devront être poursuivies et les liens avec les professionnels des sites qualifiants développés et approfondis.

Epilogue

Cette année 2019-2020 a été riche en remaniements (réforme grade licence) et en évènements pas simples à vivre (crise sanitaire et confinement). Ils nous ont obligés à beaucoup d'adaptations et d'organisations nouvelles. Apprenants et formateurs avons tissé des liens d'une forme nouvelle et pour certains, renforcés, appuyés sur des techniques que nous ne maîtrisons pas vraiment auparavant comme certaines applications de communication, la construction de travaux dirigés à distance, l'animation de groupes par visio...

La réforme est venue nous demander de revisiter les contenus de formation et son organisation notamment concernant les épreuves de certification. Outre les objectifs fixés ci-dessus, d'autres travaux nous attendent comme. Le développement de l'évaluation de la qualité de nos formations, la traduction de celle-ci en « blocs de compétences », cohérents et homogènes répondant aux attendus de la dernière réforme de la formation professionnelle.

Les apprenants de cette année scolaire 2019-2020 resteront gravés dans notre mémoire et je pense qu'il en est de même bien sûr pour les apprenants et tous leurs formateurs. Nous éprouvons une grande satisfaction à mener les apprenants au bout de ce cursus. Il est très enrichissant de les voir arriver tout « neufs » en première année et de les accompagner dans leur transformation en professionnels éducateurs de jeunes enfants. Autant que faire se peut et si les conditions sanitaires le permettent, il nous paraît important de retrouver nos apprenants diplômés 2020 autour d'une « remise des diplômes » au début de l'année scolaire prochaine.